

<p style="text-align: center;">ORIENTATIONS PASTORALES POUR L'INITIATION CHRETIENNE DES ADULTES</p>
--

Avant-propos

J'ai beaucoup de joie à promulguer aujourd'hui les nouvelles *Orientations pastorales pour l'initiation chrétienne des adultes*.

Ce texte, élaboré avec le Service de l'initiation chrétienne, est une vraie nouveauté. Jamais n'ont été données dans notre diocèse des orientations concernant l'ensemble de l'initiation chrétienne des adultes. On peut y voir un signe de l'évolution de l'Église, vers laquelle se tournent de plus en plus de personnes qui découvrent la foi sans avoir grandi dans un terreau chrétien.

Ces Orientations sont aussi le fruit du travail accompli depuis des années dans notre diocèse pour accueillir et accompagner les adultes qui demandent le baptême. Je remercie le Seigneur pour tous ceux qui, dans leurs diverses responsabilités, participent à cette mission. Le travail ne manque pas, mais il est source de belles joies.

A la lumière de ce que demande l'Église dans le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes, mais aussi de l'expérience acquise, il est possible aujourd'hui de donner quelques indications pour servir au mieux l'accueil de nouveaux membres de l'Église. L'unité des trois sacrements de l'initiation, la cohérence entre la vie et la foi, l'incorporation et la croissance dans le Corps du Christ, tels sont les principaux défis auxquels veulent répondre ces Orientations pastorales.

L'enjeu est d'adapter nos pratiques pour les ajuster au mieux à ce que signifie l'initiation chrétienne. « De tous les peuples faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à garder tous les commandements que je vous ai donnés » (Mt 28,19-20). Le baptême conduit à la vie de disciple, dans une pleine participation à la vie de l'Église.

En cette fête de tous les saints, qui nous montrent par de multiples chemins où peut conduire l'initiation chrétienne, confions à leur prière notre propre vie de disciples et notre mission d'apôtres.

Lyon, le 1^{er} novembre 2008

+ Cardinal Philippe BARBARIN
Archevêque de Lyon

Introduction

Le présent texte s'appuie sur le *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes*, appelé *R.I.C.A.*¹ dans la suite du document, avec ses "Notes pastorales et doctrinales", auxquelles on se référera utilement.

Ces orientations pastorales font aussi écho au *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation*, qui affirme : « Le but définitif de la catéchèse est de mettre quelqu'un non seulement en contact mais en communion, en intimité avec Jésus Christ : c'est Jésus Christ qui initie². » Il ne s'agit pas ici de présenter l'ensemble du parcours de l'initiation chrétienne, mais de souligner les points d'attention et les choix particuliers qui s'appliquent au diocèse de Lyon.

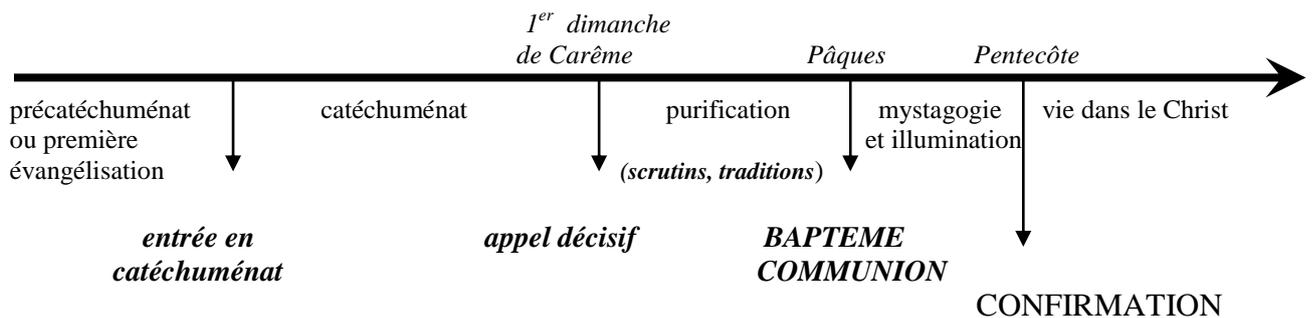
Dans notre diocèse, l'effort portera sur les points suivants :

- La catéchèse prébaptismale, qui s'appuie sur l'expérience du Christ que fait déjà le catéchumène,
- La responsabilité des communautés locales, en particulier les paroisses, dans l'accueil et l'accompagnement des catéchumènes,
- L'articulation entre la dimension locale et la dimension diocésaine du parcours catéchuménal,
- Le lien intrinsèque entre les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie, à l'intérieur du temps pascal,
- L'enracinement et la croissance du néophyte dans l'Église,
- Les situations qui demandent un discernement particulier.

1 Structure du parcours catéchuménal

1.1 Les étapes du catéchuménat (pour les adultes non baptisés)

Par les trois sacrements de l'initiation, le chrétien, devenu fils « adoptif » de Dieu le Père, s'engage à vivre l'Évangile du Christ, en Église, et en se laissant guider par l'Esprit.



1.1.1 Le pré-catéchuménat

La demande explicite du Baptême peut être précédée d'un temps plus ou moins long de recherche personnelle. Chaque chrétien, mais aussi chaque communauté chrétienne, doit être à l'écoute des questionnements de ceux qui désirent faire un chemin vers le Christ et vers l'Église (« *Vous devez toujours être prêts à vous expliquer devant tous ceux qui vous demandent de rendre compte de l'espérance qui est en vous.* » 1 P 3,15) et se rendre disponible pour les accompagner. Des groupes pourront se constituer autour d'une ou plusieurs personnes qui veulent avancer dans la découverte de la foi chrétienne.

¹ Sacré Congrégation pour le Culte Divin, *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes* [1972], Paris, Desclée/Mame, 1997.

² Conférence des évêques de France, *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation*, Paris, Bayard, Cerf, Fleurus-Mame, 2006, p. 23.

Lorsqu'une personne manifeste son désir du Baptême, elle est mise en lien avec le curé de sa paroisse, qui doit veiller à ce qu'elle soit guidée dans sa démarche. Le curé et le répondant local du catéchuménat trouveront un accompagnateur ou une accompagnatrice. Dès que possible, et avant l'entrée en catéchuménat, une feuille de renseignements sera transmise au Service diocésain de l'initiation chrétienne³.

Le temps de ce premier accompagnement est appelé « pré-catéchuménat » ou de « première évangélisation ». Il est « *destiné à faire mûrir une véritable volonté de suivre le Christ et de demander le Baptême* »⁴. C'est déjà le début d'une catéchèse d'initiation.

1.1.2 Le temps du catéchuménat

« *Le catéchuménat est un temps prolongé pendant lequel les candidats reçoivent de l'Église une formation adaptée de manière que leur conversion et leur foi parviennent à maturité, ce qui peut demander plusieurs années.* »⁵ A Lyon, ce temps dure habituellement deux ans.

1.1.2.1 L'entrée en catéchuménat

Le rite liturgique de l'entrée en catéchuménat est la première rencontre publique avec l'Église ; il inaugure l'entrée dans l'ordre des catéchumènes. Avec ce rite, l'Église s'engage à soutenir, accompagner et éduquer la foi du catéchumène.

Avant cette étape, un discernement sera fait par la communauté locale, en lien avec le service diocésain, pour vérifier que le candidat a pris le chemin d'une conversion réelle à Jésus Christ et désire vivre à sa suite. En outre, le curé, après concertation avec le répondant local, enverra dès que possible une feuille de renseignements détaillée au délégué diocésain pour demander l'aval de l'évêque avant l'entrée en catéchuménat.

Cette étape liturgique, vécue en paroisse, est consignée dans un registre paroissial avec une copie au service diocésain. A partir de l'entrée en catéchuménat, le candidat devient *chrétien catéchumène*. Il est uni à l'Église qui « *l'enveloppe déjà comme sien dans son amour* »⁶. Il entre dans *l'ordre des catéchumènes* et aura à cœur de participer aux liturgies de la Parole et de recevoir les bénédictions et les sacramentaux, comme par exemple : faire le signe de croix, recevoir une bénédiction, les Cendres. Il bénéficie des funérailles chrétiennes.

Le mariage civil entre deux catéchumènes ou entre un catéchumène et une personne non baptisée, peut être marqué par un temps de prière (cf. Annexe 8, du rituel pour le mariage, 2004).

Le mariage religieux avec une personne baptisée catholique nécessitera une dispense de disparité de culte (C.I.C., canon 1086).

1.1.2.2 La catéchèse d'initiation

C'est une formation au mystère chrétien et à la vie dans le Christ, à travers :

- une découverte de la foi chrétienne, comprise dans la tradition de l'Église,
- une découverte de l'être et de l'agir chrétien : prière personnelle et communautaire, regard chrétien sur le monde, vie fondée sur la foi, l'espérance et la charité.

Cette catéchèse se fait à partir de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église, et porte une attention à la personne en tenant compte de ses besoins, de ses questions, voire de ses difficultés. Il s'agit d'aider à une maturation de la foi et à une pleine adhésion à la personne du Christ. Le catéchumène participe également à des célébrations de la Parole de Dieu⁷, appelées « assemblées catéchuménales ». Sous la responsabilité du pasteur, ces assemblées, auxquelles participent catéchumènes, accompagnateurs, parrains et marraines, ainsi que des ministres ordonnés et différents membres des communautés chrétiennes

³ Voir 3^e partie.

⁴ R.I.C.A., n° 66.

⁵ R.I.C.A., n°103.

⁶ Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, n° 14.

⁷ R.I.C.A., n° 106 à 109.

concernées, sont animées par les répondants locaux. Ce sont des temps forts au cours desquels peuvent être célébrés certains rites (bénédictions, exorcismes)⁸.

En outre, des lieux de vie ecclésiale doivent être proposés dès le début du catéchuménat. Le catéchumène fera dès que possible connaissance avec l'Église dans laquelle il se prépare à entrer, et qui devient peu à peu sa famille.

1.1.2.3 Les rites

- L'huile des catéchumènes : bénie au cours de la Messe chrismale, elle signifie la force donnée pour le combat spirituel. Cette onction, à laquelle une grande importance sera accordée, peut être conférée à tout moment du catéchuménat.
- Les traditions (transmissions) du *Notre Père* et du *Credo* ont lieu durant le carême qui précède le Baptême, de préférence en paroisse.

1.1.3 Le temps de l'illumination et de la purification pendant le Carême

1.1.3.1 Admission par l'évêque

Pour les adultes, il revient à l'évêque, directement ou par son délégué épiscopal, d'admettre les candidats à l'appel décisif et aux sacrements de l'initiation.

Pour cela, le catéchumène écrit une lettre à l'évêque où il exprime sa demande d'être baptisé.

1.1.3.2 Appel décisif

Le temps de l'ultime préparation est inauguré par l'appel décisif, présidé par l'évêque, et qui exprime l'attention de l'Église à l'égard de ceux qui sont prêts à recevoir les sacrements de l'initiation. C'est l'Église diocésaine qui appelle les catéchumènes, les accueille et les accompagne jusqu'à la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne.

Les communautés paroissiales sont invitées à participer à cette célébration de l'appel décisif.

1.1.3.3 Ultime préparation au Baptême

Ce temps tient plus de la retraite spirituelle que de la catéchèse (cf. *R.I.C.A.* n° 147). C'est pour le catéchumène le temps de la purification, de la relecture du chemin parcouru et de celui qui reste à parcourir. Il est marqué par les rites suivants :

- Les scrutins : ce sont des rites pénitentiels ; leur nom évoque le discernement entre l'ombre et la lumière⁹. Le rituel propose de les célébrer les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanches de Carême, avec les textes de l'année A (la Samaritaine, l'aveugle-né et Lazare). La communauté toute entière prie pour les catéchumènes (*R.I.C.A.* n°155)
- *L'effetah* : la matinée du Samedi Saint, les catéchumènes appelés, leurs accompagnateurs et parrains marraines sont invités à une matinée diocésaine de préparation spirituelle, suivie du rite de l'*effetah*¹⁰ et de la reddition du *Credo*.

1.1.4 La célébration du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie

Les sacrements de l'initiation constituent la porte par laquelle tout chrétien entre dans la vie nouvelle de baptisé. Par eux, le baptisé est incorporé à la communauté chrétienne. Afin de mieux tenir l'unité des trois sacrements et pour faire droit à la tradition catholique qui privilégie l'évêque comme ministre de la Confirmation, les catéchumènes qui reçoivent le Baptême et qui communient lors de la veillée pascale seront confirmés par l'évêque lors de la fête de Pentecôte de la même année (l'unité du temps pascal mettant en valeur l'unité des trois sacrements). Dans le cas où l'évêque¹¹ lui-même baptise, il confirme

⁸ *R.I.C.A.* n° 110 à 115. Ne pas confondre ces exorcismes avec le Grand Exorcisme. Il s'agit de prières destinées à fortifier le catéchumène dans son combat spirituel. Elles peuvent être dites à différents moments de son cheminement.

⁹ C.N.P.L., *Guide Pastoral du Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, Paris, Cerf, Coll. Guide Célébrer, 2000, p.124-125.

¹⁰ Par son symbolisme, ce rite exprime la nécessité de la grâce de Dieu pour entendre la Parole et en témoigner.

¹¹ Ou un autre évêque.

immédiatement. Pour tous les néophytes, qu'ils aient été confirmés dans la veillée pascale ou pas, une récollection diocésaine avec les autres confirmands est prévue durant le temps pascal.

1.1.5 Le temps de la mystagogie

Le temps pascal est le temps privilégié du néophytat, en particulier le dimanche *in albis*, premier dimanche après Pâques, où l'évêque donne rendez-vous aux néophytes pour un temps de catéchèse suivi de la messe.

La *catéchèse mystagogique* permet aux néophytes d'entrer dans une intelligence plus complète du mystère de la foi à partir de l'expérience des sacrements qu'ils viennent de recevoir.

Les néophytes seront particulièrement invités, avec leurs parrains et accompagnateurs, à participer aux *messes des néophytes*, auxquelles la paroisse apportera une attention particulière chaque dimanche du Temps pascal. Elles constituent en effet le moment principal de la mystagogie.¹² On aura le souci de leur donner une place particulière dans l'assemblée et de les entourer de façon fraternelle. A l'approche de la Pentecôte, on peut envisager un temps festif avec toute la communauté chrétienne¹³.

1.1.6 La vie en Église

Elle commence dès le pré-catéchuménat, où se fait un premier accueil dans la communauté chrétienne. Peu à peu le catéchumène est introduit dans l'Église, où il est pleinement incorporé avec les sacrements de l'initiation. Baptisé, confirmé, il doit prendre part désormais à la vie de l'Église. La communauté paroissiale aura donc le souci de permettre au néophyte de prendre toute sa place dans la famille ecclésiale. Elle lui proposera des lieux de ressourcement et d'engagement, notamment à travers les mouvements d'Église. Le premier anniversaire du Baptême peut être l'occasion d'un nouveau rendez-vous entre catéchumènes et avec la communauté chrétienne¹⁴.

1.2 La Confirmation et la première communion pour les adultes anciennement baptisés

1.2.1 La première communion eucharistique

Il est fréquent que des personnes, ayant été baptisées enfant mais n'ayant pas été catéchisées, demandent à recevoir la première communion eucharistique à l'âge adulte.

La durée de leur cheminement sera habituellement de 18 mois. De manière générale, leur cheminement se fera dans la proximité de celui des catéchumènes : comme eux, ces personnes seront accompagnées et participeront aux assemblées catéchuménales. Leur admission au sacrement demandera un discernement¹⁵. Leur cheminement sera marqué par des étapes significatives en s'appuyant sur les rites suivants, proposés par le diocèse de Lyon :

- Il est possible de célébrer, en paroisse, lors d'une messe, la mémoire de leur Baptême. Le candidat exprime sa demande de sacrement et la communauté accueille la demande de la personne et s'engage à l'accompagner.
- Le premier dimanche de carême, lors de l'appel décisif des catéchumènes, les candidats sont accueillis et bénis par l'évêque, qui les invite à recevoir la première communion eucharistique lors de la veillée pascale suivante.
- Le sacrement de réconciliation sera célébré avant la première communion et proposé durant le temps de carême.

La première communion eucharistique sera célébrée, sauf exception, en paroisse lors de la veillée pascale. Les personnes qui communient pour la première fois à la veillée pascale seront confirmées à la Pentecôte.

¹² R.I.C.A. n° 239.

¹³ R.I.C.A. n° 241.

¹⁴ R.I.C.A. n° 242.

¹⁵ cf. 3.2.

1.2.2 La Confirmation

Les baptisés demandant la Confirmation ou à qui elle est proposée à l'âge adulte sont très divers : étudiants, jeunes travailleurs, adultes engagés dans l'Église ou ayant redécouvert la foi à l'âge adulte. La diversité des chemins de foi rend difficile la définition d'une durée de cheminement. Une année scolaire peut être suffisante pour certains. Pour des personnes ayant vécu un long éloignement ou une rupture avec l'Église, il faudra plusieurs années. Comme pour le Baptême et l'Eucharistie, l'admission à la Confirmation demande un discernement, en lien avec le délégué épiscopal à l'initiation chrétienne.

Pour la préparation à la Confirmation, on privilégiera un parcours en groupe, en paroisse, en aumônerie ou en doyenné. Le Service diocésain de l'initiation chrétienne propose des supports d'animation.

Les candidats à la Confirmation participent à la récollection diocésaine qui a lieu quelques semaines avant la Pentecôte : temps de réflexion, de catéchèse, de rencontre avec l'évêque et proposition du sacrement de réconciliation.

Ils recevront le sacrement de la Confirmation à la Pentecôte, lors d'une célébration diocésaine présidée par l'évêque.

1.3 Les situations particulières des personnes demandant un sacrement de l'initiation

Lorsque subsiste pour un candidat au Baptême, à la Confirmation ou à l'Eucharistie, une difficulté importante d'adhésion à la foi catholique ou d'état de vie non conforme à la discipline de l'Église, il est primordial d'en informer au plus tôt le service du catéchuménat et impérativement avant l'entrée en catéchuménat pour les candidats au Baptême, afin de pouvoir entamer un dialogue entre le candidat, son accompagnateur, le curé, le répondant local et le service du catéchuménat.

En aidant les personnes à faire progressivement la vérité sur leur situation, à la lumière de la Parole de Dieu et de ce que demande l'Église, nous leur permettrons de cheminer vers le Christ. C'est dans le dialogue et la compréhension que l'on pourra apaiser des tensions et éviter des blessures pour le catéchumène et sa paroisse, si l'accès aux sacrements est différé.

Après concertation avec le curé, le répondant local pour le catéchuménat et l'accompagnateur du catéchumène, le délégué épiscopal présente la situation à l'évêque, à qui revient la décision finale de l'accès aux sacrements. Il transmet cette décision au répondant du doyenné et au curé.

La communauté et particulièrement ses responsables auront à cœur de montrer d'emblée à chacun¹⁶ sa place dans la famille de l'Église, selon les paroles du pape Benoît XVI : « Nul n'est de trop dans l'Église. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté. »¹⁷. Dieu appelle chaque personne à cette rencontre dans son histoire et sa situation de vie.

2 Les acteurs du catéchuménat

2.1 Le peuple de Dieu

C'est au peuple de Dieu, c'est-à-dire à l'Église qui transmet et nourrit la foi reçue des Apôtres, que revient en premier lieu le soin de proposer la foi chrétienne, de préparer au Baptême et de former les chrétiens. Il est de la responsabilité de la communauté chrétienne, en particulier la paroisse, de s'organiser de manière à accueillir et accompagner toute personne en demande de sacrement. Chaque baptisé doit également se sentir concerné par l'accueil d'un catéchumène, et y prendre part en fonction de sa place dans la communauté chrétienne.

¹⁶ Membre de l'ordre des catéchumènes ou baptisé.

¹⁷ Discours de Benoît XVI aux évêques de France, Lourdes, Dimanche 14 septembre 2008.

Il est souhaitable que dans chaque paroisse, il y ait une personne qui porte le souci du catéchuménat. Cette personne est appelée par le curé de la paroisse, en lien avec le répondant local.

2.2 Les répondants locaux pour le catéchuménat

Le répondant local a pour mission :

- d'être le *garant* défini par le rituel : il présente le candidat à l'Église et à la communauté locale, en particulier lors de l'entrée en catéchuménat,¹⁸
- de faire le lien entre chaque communauté (paroisse, aumônerie) et le diocèse (Service diocésain de l'initiation chrétienne),
- de soutenir l'accompagnement catéchuménal (animation des assemblées catéchuménales, soutien des accompagnateurs, lien entre les différents partenaires de l'accompagnement du catéchumène).

Sa mission s'exerce généralement sur plusieurs paroisses. Mais il travaillera en lien étroit avec le curé de chaque catéchumène et avec le Service diocésain de l'initiation chrétienne. Le répondant est appelé à cette mission par le service de l'initiation et l'archidiacre, en concertation avec les curés des paroisses concernées. Il assiste le curé de la paroisse dans le choix d'un accompagnateur. Il participe au conseil du catéchuménat et, dans la mesure de ses possibilités, à la préparation et l'animation des événements diocésains. Il anime trois fois par an les révisions d'accompagnement auxquelles les curés, les accompagnateurs et un membre de l'équipe diocésaine participent.

2.3 Les parrains et marraines

Choisis par le candidat, parce qu'ils sont d'authentiques témoins du Christ, les parrains et marraines reçoivent leur mission au nom de leur appartenance à la communauté chrétienne. Ils ont à entourer leur filleul dans sa préparation au Baptême, mais également après le Baptême, pour l'aider à persévérer dans la foi et dans la vie chrétienne¹⁹. Ils devront donc autant que possible être préparés à remplir leur fonction.

Le catéchumène pourra choisir aussi bien un parrain ou une marraine qu'un parrain et une marraine²⁰. On veillera à ce qu'ils correspondent aux critères demandés par l'Église²¹, notamment :

- Être catholique et avoir reçu les trois sacrements de l'initiation,
- Mener une vie conforme à la foi et à la fonction à assumer,
- Être majeur,
- Ne pas être le père, ni la mère du catéchumène. On ne choisira pas non plus un membre de la famille proche. Le parrain ou la marraine doit manifester l'appartenance à la communauté chrétienne plutôt que les liens du sang.

Le curé de la paroisse sera particulièrement attentif au choix du parrain ou de la marraine²². Si besoin est, il pourra aider à ce choix, en collaboration avec le répondant du catéchuménat, par exemple en orientant le candidat vers une personne de la communauté paroissiale.

Une personne baptisée non catholique pourra être admise comme témoin, à condition qu'il y ait un parrain ou une marraine catholique. On n'admettra pas un non baptisé.

De manière générale, l'accompagnateur ne deviendra pas le parrain ou la marraine du catéchumène.

Les parrain et marraine de Confirmation sont normalement ceux du Baptême.

¹⁸ R.I.C.A. n° 45.

¹⁹ R.I.C.A. n° 8.

²⁰ *Codex Iuris Canonici*, canon 873.

²¹ *Codex Iuris Canonici*, canon 874.

²² R.I.C.A. n° 48.

2.4 Les accompagnateurs

« Ceux que le Rituel nomme « catéchistes », la pratique du catéchuménat, en France du moins, les appelle plutôt « accompagnateurs » ou « accompagnatrices ». Car leur fonction ne se borne pas à donner un enseignement, mais à établir un dialogue vivant, à susciter la confiance qui entraîne des réflexions de type doctrinal, voire théologique, et conduit aussi au partage de vie à dimension éthique, et parfois intime. »²³ Leur responsabilité est d'accompagner vers un devenir chrétien.

Chaque catéchumène reçoit un accompagnement individuel. L'accompagnateur doit avoir le souci du lien avec la communauté locale.

L'accompagnateur est appelé par le répondant local pour le catéchuménat en concertation avec le curé de la paroisse.

Quelques qualités demandées aux accompagnateurs (catéchistes) :

- Enracinement dans sa foi, participation à la vie de la communauté,
- Enracinement dans la communion ecclésiale,
- Connaissance approfondie et mûrie de la Parole de Dieu et de la doctrine catholique,
- Qualité d'écoute,
- Capacité à garder une bonne distance avec les personnes,
- Capacité et volonté de mettre la personne en relation avec d'autres chrétiens,
- Capacité à rendre autonome.

Engagement demandé à l'accompagnateur :

- Accompagnement de la personne, avec des rencontres fréquentes,
- Participation aux assemblées catéchuménales,
- Participation aux révisions d'accompagnement,
- Suivre les formations proposées par le service du catéchuménat, en particulier les deux années de formation de base pour les accompagnateurs.

2.5 L'évêque et son délégué épiscopal

2.5.1 C'est à l'évêque qu'il revient d'admettre les adultes aux sacrements de l'initiation chrétienne²⁴. Le délégué épiscopal à l'initiation chrétienne nommé par l'évêque collabore à cette admission.

L'évêque préside les célébrations de l'appel décisif et de la Confirmation, qui ont lieu normalement à la cathédrale. Il célèbre lui-même le Baptême s'il le juge opportun.²⁵

2.5.2 Le délégué épiscopal nommé par l'évêque

- Veille à l'organisation de l'accueil et du suivi des catéchumènes,
- Présente à l'évêque les dossiers des catéchumènes,
- Aide l'évêque dans les décisions à prendre concernant l'admission des candidats aux sacrements.

2.5.3 Le délégué épiscopal est responsable du Service diocésain de l'initiation chrétienne, qui a pour objectifs de :

- Permettre les liens nécessaires entre les paroisses et le diocèse, en intéressant les communautés locales à l'avancée des catéchumènes vers les sacrements de l'initiation.
- Elaborer des parcours et des documents,
- Exercer un discernement en vue de l'appel aux sacrements de l'initiation,
- Etre une ressource pour la formation et la réflexion sur le catéchuménat,
- Apporter un soutien aux communautés locales pour l'accueil de catéchumènes.

2.6 Les prêtres et les diacres

Outre leur ministère habituel dans la liturgie, les prêtres veillent à l'accompagnement pastoral et personnel des catéchumènes, en prenant soin particulièrement de ceux qui

²³ C.N.P.L., *Guide Pastoral du Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, Paris, Cerf, Coll. Guide Célébrer, 2000, p. 37.

²⁴ Il en est de même aussi pour les jeunes qui ont 14 ans accomplis, qui relèvent de la pastorale des jeunes.

²⁵ C.I.C., canon 863.

semblent hésitants ou découragés.²⁶ Cet accompagnement se fait en lien étroit avec le répondant local pour le catéchuménat.

Les curés de paroisses, aidés des autres prêtres et des diacres, portent le souci de l'organisation, au plan local, de l'accueil et de l'accompagnement des catéchumènes.

Ils appellent les accompagnateurs, en concertation avec le répondant local pour le catéchuménat. C'est aussi à eux d'approuver le choix des parrains et marraines, de les écouter et de les aider.²⁷

C'est à eux enfin d'être attentifs à ce que tout au long de l'initiation, les célébrations soient accomplies au mieux et de manière adaptée²⁸. Ils président les liturgies de l'entrée en catéchuménat, des traditions, des scrutins²⁹.

3 Quelques repères importants

3.1 L'accueil

Il est de la responsabilité de tout baptisé d'accueillir et d'écouter les personnes dans leur demande de sacrements de l'initiation chrétienne. Le plus grand soin doit être apporté à cet accueil et à l'écoute de ces personnes pour lesquelles ce premier pas peut être très difficile. Cette demande peut-être faite dans tout lieu de présence d'Église, lors d'une rencontre avec des chrétiens, dans la vie familiale, professionnelle, amicale ... Le fidèle qui accueille une telle demande a la responsabilité de conduire la personne jusqu'à la paroisse du lieu où elle habite ; en cas de difficulté, s'adresser au Service diocésain de l'initiation chrétienne.

Il est par ailleurs de la responsabilité des paroisses de s'organiser de telle sorte qu'une demande d'accompagnement vers le Baptême soit facilement relayée : choix d'un accompagnateur, lien avec d'autres chrétiens, relation avec le répondant local et le Service de l'initiation chrétienne.

3.2 L'admission aux sacrements

C'est à l'évêque qu'il revient d'admettre les adultes aux sacrements de l'initiation chrétienne, le délégué épiscopal à l'initiation chrétienne collaborant à cette admission³⁰.

Pour que l'évêque puisse exercer un discernement, il est nécessaire que soit donné au service du catéchuménat un témoignage écrit³¹ des accompagnateurs, des répondants locaux et des curés sur la demande et le cheminement de leurs catéchumènes. Ces témoignages répondront particulièrement aux critères de discernement suivants :

- Une conversion au Christ,
- L'écoute et l'accueil dans sa vie de la Parole de Dieu,
- Une expérience de la prière,
- Une intégration dans l'Église.

L'admission aux sacrements sera signifiée au répondant local pour le catéchuménat et au curé ou responsable pastoral (dans le cas des aumôneries) par le Service diocésain de l'initiation chrétienne.

3.3 La feuille de renseignements

Pour que l'évêque puisse admettre au catéchuménat et aux sacrements, il sera remis au Service diocésain de l'initiation chrétienne, une feuille de renseignements concernant le candidat. Elle doit être envoyée le plus rapidement possible à partir de la demande du

²⁶ R.I.C.A. n° 48.

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ R.I.C.A. n° 54.

²⁹ R.I.C.A. n° 152.

³⁰ R.I.C.A. n° 47.

³¹ Ils devront parvenir au plus tard :

Le 1^{er} novembre précédant le Baptême ou la 1^{ère} Communion Eucharistique,

Le 1^{er} janvier précédant la Confirmation.

candidat. Si cette feuille n'a pas déjà été donnée au début du cheminement, elle doit parvenir au plus tard :

- Un mois avant l'entrée en catéchuménat,
- Le 1^{er} novembre précédant le Baptême ou la première communion eucharistique,
- Le 1^{er} janvier précédant la Confirmation.

3.4 La lettre à l'évêque

L'Église demande que tout adulte soit appelé personnellement aux sacrements de l'initiation par l'évêque³². Toute personne désirant le Baptême, la première communion eucharistique et/ou la Confirmation fera une lettre à l'évêque, dans laquelle elle :

- se présente,
- décrit son cheminement,
- demande le ou les sacrements en exprimant les motifs de cette demande.

+ Cardinal Philippe BARBARIN
Archevêque de Lyon

³² R.I.C.A. n°47.

